

WASHINGTON DANS SON ARRIERE COUR

ÉDITO

Après une première présidence marquée par un relatif désintérêt pour l'Amérique latine, les États-Unis semblent vouloir reprendre la main : en témoignent les voyages début mai du Président Obama au Mexique et à Costa Rica pour une rencontre avec les pays d'Amérique centrale, puis à la fin du mois du vice-président Biden en Colombie, à Trinidad et Tobago, et au Brésil.

La brève visite au Mexique a été l'occasion pour Obama et Peña Nieto de se féliciter du recentrage de leur relation sur l'économie et de faire le point sur les questions de sécurité aux frontières et contre le narco trafic. Sur ce point, Obama a reconnu publiquement la responsabilité de son pays dans la quantité d'armes en circulation au Mexique et dans la violence, de même que le narco trafic alimenté par la consommation aux États-Unis, mais un *mea culpa* ne suffit pas pour faire une politique. Quant à la question de l'immigration, elle a été délibérément laissée de côté, en attendant que se prononce le Congrès américain sur le projet de loi de réforme qui, théoriquement, devrait permettre la régularisation de 11 millions de clandestins, dont une majorité de Mexicains. Devant un parterre d'étudiants, Obama a fait, selon les observateurs, « *dans la diplomatie de l'optimisme* ». Louant les « *importants progrès réalisés par le Mexique, la manière dont le pays approfondit sa démocratie, son intégration au groupe des grandes économies mondiales, les millions de citoyens sortis de la pauvreté au point que la majorité d'entre eux se définissent comme classe moyenne* », ces affirmations diplomatiques et courtoises ont dû en surprendre plus d'un mais répondait aux attentes des politiciens mexicains qui ont besoin de l'onction extérieure pour légitimer leurs politiques. Le président mexicain a d'ailleurs évité de contrarier Obama, déclarant que les questions de contrôle des armes, de stratégies anti drogue étaient des problèmes intérieurs américains...

A Costa Rica, ensuite, Obama a rencontré la présidente, de plus en plus contestée, puis s'est réuni avec les chefs d'État du Système d'intégration centrafricaine (Sica), qui regroupe tous les États d'Amérique centrale plus la République dominicaine.

L'objectif espéré par les États-Unis était un engagement commun sur la lutte anti drogues, l'immigration et l'échange commercial. Les chefs d'État centraméricains ont fortement questionné la politique anti drogues américaine et le Sica – créé en 1993 avec l'espoir de consolider la démocratie et la paix, mais aussi combattre les problèmes de narco trafic et de violence – a réclamé aux États-Unis de véritables engagements, conformes à sa responsabilité comme principal pays consommateur de drogues. Les pays du Sica ont estimé que les 500 millions de dollars annuels attribués par les États- Unis à l'Initiative Régionale pour la Sécurité en Amérique centrale, sont nettement insuffisants et ne répondent qu'à une partie de la solution au problème. Les États Unis entendaient aussi utiliser ce sommet du Sica pour discuter de questions économiques et commerciales, les présidents du Honduras et du Guatemala ont décidé de profiter de l'occasion pour poser la question de la protection des immigrants centraméricains. Les immigrés centraméricains aux États-Unis seraient au nombre de 5 millions et des centaines de milliers de familles vivent de leurs envois d'argent qui équivalent à 7 % du PIB de la région. En réponse à leurs préoccupations, Obama n'a pu que se livrer à un acte de foi, prédisant que la loi sur les migrations « ouvrira à des millions de sans-papiers la voie de la citoyenneté » et « évitera qu'ils soient victimes d'abus et d'exploitation ». Sans surprises, cette rencontre au sommet s'est achevée sur une absence de déclaration commune, les pays de la région étant assez déçus par les maigres résultats du Traité de libre échange entre la région et les États-Unis conclu en 2006. Au total, les déclarations du Président Obama pendant ces deux visites ont été perçues uniquement comme un changement de ton, plus courtois puisque le président a fait l'effort de parler en espagnol, mais pas de changements de politique.

Fin mai, le vice-président Biden a pris le relais de l'offensive diplomatique de Washington en se rendant en Colombie, à Trinidad et Tobago, et au Brésil. Comme pour les visites d'Obama, les sujets de discussion étaient la sécurité et le trafic de drogues, mais aussi les relations économiques. Sans surprise, là non plus, peu d'annonces nouvelles, sauf le soutien à la demande d'adhésion de la Colombie à l'OCDE. Au Brésil, le vice-président s'est fait le représentant de commerce des avionneurs militaires étais-uniens pour l'achat par le Brésil de 36 avions de combats. Détail encore, le vice-président Biden a négocié la suppression des visas touristiques entre les deux pays, ou plutôt le retour à la situation antérieure : en effet, après le 11 septembre 2001, les citoyens brésiliens soumis à l'exigence d'un visa et aux procédures d'admission sur le sol américain jugées humiliantes, le gouvernement brésilien avait aussitôt imposé la réciprocité aux citoyens américains en visite au Brésil... Au final, les résultats de cette tournée sont assez maigres et relèvent plus d'un simple rappel des positions américaines à des États, au moins le Brésil et Trinidad et Toboggan, qui pratiquent une diplomatie de plus en plus indépendante.

En effet, la présence de plus en plus importante de la Chine, marquée par la tournée de son vice-président, et la visite annoncée du président dans plusieurs pays, est vue par Washington comme une concurrence si ce n'est un empiètement sérieux dans son « arrière cour », comme l'a rappelé sans délicatesse ni courtoisie le secrétaire d'État John Kerry. La présence chinoise inquiète d'autant plus les États-Unis qu'elle est fondée sur une prédominance de l'économique sur le politique, dans laquelle les Etats, face à des problèmes sociaux inextricables et en manque de coopération et de financement de leurs projets de développement, semblent trouver leur compte, plus que dans des accords de libre échange.



SOMMAIRE

OEA

Rapport et recommandations sur les drogues page 6

CIDH

Controverses sur la CIDH page 6

BID

ALLIANCE DU PACIFIQUE

ARGENTINE

La réforme de la justice en débat page 8

Fièvre du dollar et blanchiment de l'évasion fiscale page 8

YPF page 8

Accords avec la Chine page 8

D'ex dirigeants de Ford poursuivis pour crimes de lèse humanité page 9

ARGENTINE / FRANCE / BELGIQUE / ITALIE

Plainte à l'OMC page 9

BOLIVIE

Expulsion de l'USAID page 9

Promulgation de la loi sur la réélection page 10

BRESIL / OMC

Azevedo élu directeur général de l'OMC page 10

BRESIL

Total et la mise aux enchères des blocs pétroliers page 11

Mariage pour tous : confirmation de la Cour Suprême et manifestations évangélistes page 11

Conflit sur le barrage de Belo Monte page 11

Les découvertes de la Commission Vérité page 12

CHILI

La Cour interaméricaine des droits de l'Homme et les droits des Mapuches page 12

COLOMBIE

Un premier accord avec les Farc page 12



SOMMAIRE

CUBA

Elizardo Sánchez reçu à Paris.....	page 13
Espacio Laical polémique avec les dissidents.....	page 13

CUBA /USA

Une loi de Floride annulée.....	page 14
---------------------------------	---------

GUATEMALA

Procès Rios Montt (suite).....	page 14
Extradition de l'ex Président Portillo aux USA.....	page 14

HONDURAS

Les maras annoncent la fin de la violence.....	page 15
--	---------

MEXIQUE

Les envois d'argent des immigrés en baisse.....	page 15
Chute des IED.....	page 16
Les conseils de l'OCDE pour améliorer la performance économique.....	page 16
Concentration bancaire, crédit et activité économique.....	page 16
Augmentation du chômage des jeunes.....	page 16
31 millions de travailleurs en dehors des systèmes de retraite.....	page 17
Écart entre riches et pauvres.....	page 17

VIOLENCES ET INPUNITE

Le rapport 2013 d'Amnesty international.....	page 17
Le système de témoins protégés, facteur d'impunité et de corruption.....	page 17
Parents et familles de disparus en grève de la faim.....	page 17
Plainte devant la CIDH.....	page 17

REFORMES DE LA JUSTICE

Perceptions.....	page 18
Réduction de l'arraigo.....	page 18
La loi de protection des personnes.....	page 18
Vers un code de procédure pénale unique.....	page 18

PARAGUAY

Le Mexique du Brésil.....	page 18
---------------------------	---------

SOMMAIRE

URUGUAY / CHINE

Voyage officiel de Mujica..... page 19

URUGUAY / FRANCE

Colloque au Sénat sur le « droit de savoir »..... page 19

URUGUAY

Vers un référendum sur l'abrogation de la loi sur l'avortement ?..... page 20

Projet de loi interdisant l'achat de terres par des étrangers..... page 20

Projet de loi sur blanchiment..... page 20

VENEZUELA

La spirale inflationniste et les pénuries de produits alimentaires..... page 21

L'armée au secours de la police..... page 21



RAPPORT ET RECOMMANDATIONS SUR LES DROGUES

Le rapport sur *Le problème des drogues dans les Amériques* de l'Organisation des États américains (OEA), demandé par les gouvernants de la région lors du Sommet des Amériques de Carthagène l'année dernière, a été remis au président colombien Juan Manuel Santos. Élaboré par un collège d'experts et se présentant comme une radiographie de la situation, le texte suggère aux pays du continent de considérer la consommation de drogues comme un problème de santé publique et d'inclure la dépénalisation de la consommation de drogues, telles que la marijuana, dans une stratégie destinée à affronter le problème. A l'occasion, le secrétaire général de l'OEA a lancé un appel à la communauté internationale, demandant l'ouverture d'un dialogue pour discuter des différents scénarios possibles pour s'attaquer au trafic et à la consommation de drogues, soulignant au passage que la filière de la drogue – production, distribution et consommation – est un énorme négoce pour tous ces acteurs. Parmi les pays des Amériques sont représentés tous les maillons de la filière.

Source : *La Jornada*



CONTROVERSES SUR LA CIDH

Les controverses au sein de l'Organisation des États américains sur la Commission interaméricaine des droits de l'Homme (CIDH) se sont poursuivies. La majorité des Etats membres de l'OEA a demandé avec insistance lors du sommet de Carthagène que celle-ci soit profondément réformée. Si l'existence de la CIDH n'est pas fondamentalement mise en cause, son rapport sur la liberté d'expression est très contesté, pour les procédures d'examen adoptées et aussi pour un manque d'indépendance. Quelques États membres, et particulièrement le Venezuela, l'Équateur et la Bolivie, ont menacé de se retirer de celle-ci, si des changements n'intervenaient pas. Plus

récemment, l'Uruguay a proposé que le siège en soit transféré de Washington au Costa Rica, pour limiter les interférences.

Que lui reprochent ces pays contestataires ?

Tout d'abord de pratiquer une évaluation des violations des droits de l'Homme qu'ils jugent à géométrie variable. Ils dénoncent en particulier l'influence des États-Unis et du poids de leur « chasse au terrorisme », qui désigne certains pays d'Amérique latine comme instruments du terrorisme international. Ils donnent pour exemple récent de l'approche qu'ils jugent biaisée le cas d'un vénézuélien nommé Raul Díaz Peña, opposant au régime d'Hugo Chavez, accusé d'avoir posé des bombes contre l'ambassade d'Espagne et le consulat de Colombie en 2003, condamné pour ces faits à une peine de neuf ans de prison ; après avoir effectué la moitié de sa peine, il a bénéficié d'un régime de semi-liberté et en a profité pour s'enfuir du pays et demander l'asile politique aux États Unis, accordé en 2012. Il s'est alors proclamé persécuté politique et a présenté une plainte contre le gouvernement du Venezuela à la CIDH qui, à une vitesse très inhabituelle, lui a donné raison et condamné l'État vénézuélien. Le Venezuela lui reproche aussi, accessoirement, d'avoir applaudi à la tentative de coup d'État contre Chavez, président démocratiquement élu, en 2002... Néanmoins, le massacre d'Acteal au Chiapas (Mexique), en décembre 1997, n'a toujours pas été jugé, par exemple.

En d'autres termes, alors que le dernier Sommet des Amériques s'était prononcé clairement pour mettre un terme à la guerre froide en réintégrant Cuba dans le giron de l'OEA, cette même guerre froide continue à la CIDH, qui est pourtant un organisme autonome et consultatif de l'OEA.

Deuxième reproche majeur : le financement par des gouvernements étrangers à la région (en l'occurrence l'Union européenne et par des ONGs internationales et fondations privées, ce qui a été le cas du dernier rapport sur la liberté d'expression. Les États contestataires considèrent que cela ne garantit pas l'indépendance de cet organisme et donc de ses jugements. A cet égard, la diminution des fonds alloués par les États membres – et en particulier les plus grands contributeurs – à l'OEA et, de celle-ci à la CIDH, est à l'origine de cette dépendance relative de la Commission interaméricaine d'acteurs non étatiques. On retrouve là une critique adressée aux Nations-unies



dont un nombre de plus en plus important d'activités est financé par des acteurs privés (entreprises en particulier) ou mécènes.

Par ailleurs, on ne peut ignorer le débat larvé sur la hiérarchie des normes : la prééminence des normes internationales sur les normes nationales n'est pas toujours acceptée. Par exemple, à l'heure actuelle, en Uruguay, la plupart des forces de gauche, sont déchirées par l'idée que la justice internationale puisse suppléer les carences de la justice nationale, pour juger les crimes de lèse humanité commis sous la dictature. Par contre, dans certains autres pays, tels le Mexique, l'incapacité de la justice, ses procédures arbitraires et prolongées, sa corruption, et donc son absence totale de crédibilité, incitent les victimes à s'adresser prioritairement à la justice régionale, donc à la CIDH.

BID

Présentant le *Rapport macroéconomique 2013 de l'Amérique latine*, l'économiste en chef de la Banque interaméricaine de développement (BID) a prédit que la région allait perdre un quart de son potentiel de croissance du fait de la décélération économique mondiale et qu'elle ne disposait pas des marges de manœuvre nécessaires pour mettre en œuvre des mesures contre-cycliques destinées à compenser une production moindre. Il a ajouté que, dans ces circonstances, il ne voyait d'autre solution pour les pays latino américains que de procéder à des réformes structurelles et éléver leur productivité pour absorber l'impact d'une croissance mondiale moindre, d'autant que cette dernière sera prolongée.

Source : *La Jornada*

ALLIANCE DU PACIFIQUE

Le 23 mai, s'est réuni à Cali (Colombie) le 7^e Sommet de l'Alliance du Pacifique, en présence des chefs d'Etat du Chili, du Pérou, du Mexique et de la Colombie qui prend la présidence tournante de l'organisme, ainsi que les présidents du Costa Rica, du Guatemala et de l'Espagne et le Premier ministre du Canada en qualité d'observateurs. Les débats ont porté sur les modalités d'un accord de libre échange, mais aussi sur la libre circulation des personnes, et sur le rappro-

chement avec les économies asiatiques.

L'Alliance du Pacifique, lancée en 2011, est une communauté économique qui regroupe quatre pays : Chili, Colombie, Mexique et Pérou, à l'origine de l'initiative.

Selon le président colombien Santos « *l'Alliance est appelée à être le processus d'intégration le plus important dans l'histoire de l'Amérique latine* ». En tout cas, elle se pose en champion du libre-échange – « *nous croyons dans les bontés du libre échange* » dixit Santos – pour faire contrepoids au Mercosur dont la dynamique semble s'essouffler.

Les quatre pays membres représentent 35 % du PIB de l'Amérique latine et, considérés ensemble, la neuvième économie mondiale en terme de production. Le Mexique a fait de l'Alliance du Pacifique le vecteur de sa politique économique extérieure en Amérique latine.

Sources : *L'opinion*, *El Nuevo Herald*, Université Laval, Publication de la Direction générale du Trésor

ARGENTINE

LA RÉFORME DE LA JUSTICE EN DÉBAT

Les débats sur la réforme de la justice se sont poursuivis dans la presse, lors de conférences, dans un Congrès pour la démocratisation de la justice où participèrent 20 000 personnes, et au Parlement où ont été longuement discutés les six projets de loi de démocratisation de la justice.

La rapporteure spéciale de l'ONU sur l'indépendance des juges et des avocats s'est aussi investie dans le débat en critiquant publiquement le projet gouvernemental, ce qui a suscité un incident diplomatique. Sa principale objection porte sur le thème de l'élection au suffrage universel des fonctionnaires et juges, sur des listes présentées par les partis politiques, qui feront parties du futur Conseil de la magistrature, ainsi que de l'intégration à cet organisme d'universitaires spécialistes dans des domaines autres que le droit. La rapporteure de l'ONU a justifié ses critiques en indiquant que la justice n'est pas un organe politique mais un organe technique chargé de l'application de la loi. Le projet de loi, en effet, donne une avantage numérique en nombre de sièges au Conseil de la magistrature au parti gagnant les élections, ce qui est

en contradiction avec l'objectif d'amélioration démocratique. En outre l'obligation de figurer sur une liste d'un parti politique n'encourage pas vraiment la liberté d'opinion.

Source : *Página 12*

FIÈVRE DU DOLLAR ET BLANCHIMENT DE L'ÉVASION FISCALE

Depuis des mois on ne parlait plus que du marché parallèle du dollar. Fin mai, le Congrès a voté une loi créant deux organismes destinés à capter les dollars détenus illégalement par des particuliers, que ce soit en Argentine ou à l'étranger, y compris dans des paradis fiscaux, en échange d'une amnistie fiscale. En effet, selon les concepteurs de cette opération, seraient détenus par des Argentins, en Argentine même, 40 milliards de dollars et à l'étranger 120 milliards de dollars. Les deux organismes Bon argentin d'Épargne pour le Développement Énergétique (BAADE) et Certificat de Dépôt pour le Secteur Immobilier (CEDIN) visent à échanger ces dollars clandestins contre des bons du Trésor, pour financer deux secteurs en manque d'investissements et d'investisseurs.

L'objectif déclaré est de récupérer ces sommes, ou du moins une partie, mais il ne convainc pas vraiment car aucune mesure contre l'évasion et l'optimisation fiscale n'est prise. Par ailleurs, face aux questions sur le risque de blanchiment de profits illicites, le gouvernement argentin assure qu'il ne pardonnera que l'évasion fiscale et qu'il poursuivra la lutte contre le blanchiment d'argent sale tout en réduisant les risques systémiques engendrés par les flux financiers non déclarés. L'opération blanchiment contre amnistie doit durer trois mois.

Source : *Página 12*

YPF

Pendant tout le mois de mai, l'entreprise pétrolière YPF, renationalisée en 2012, a été dans l'actualité.

D'abord, elle a décidé de réinvestir près de 90 % de ses bénéfices de 2012 dans la relance de la production. Les 10 % restant, soit 450 millions de pesos, seront répartis ainsi : 330 millions en dividendes pour les actionnaires et 120 millions en primes pour le personnel. Par ailleurs, elle a décidé d'émettre des titres de dette, passant d'un montant global de 3 à 5 milliards de pesos afin de financer des investissements d'envergure et atteindre l'objectif de revenir à

l'autosuffisance énergétique et, éventuellement, se transformer en exportateur grâce au champ de Vaca Muerta.

Ensuite, a été annoncé un accord avec la pétrolière américaine Chevron, malgré l'embargo dont celle-ci est frappée en Argentine, avec la perspective que celle-ci investisse entre un milliard et un milliard et demi dans le gisement de Vaca Muerta.

Une semaine plus tard, au cours de discussions avec la société pétrolière et gazière nationale bolivienne YPF, il a été convenu qu'YPF puisse être associée aux tâches d'exploitation d'huiles de schistes dans la perspective de mise en exploitation des réserves non conventionnelles du sous-sol bolivien. Le président d'YPF Argentine devait ensuite signer une convention d'exploitation de trois blocs dans la région alabandine et YPF Bolivie offrirait aussi la possibilité de participer au développement de quatre blocs de gaz naturel déjà exploités.

Dernier épisode : fin mai, un tribunal arbitral brésilien a condamné YPF à payer des dommages intérêts aux entreprises victimes d'une décision de rupture de contrat de livraison de gaz prise par Repsol en 2009. Parmi les plaignants contre YPF, figure le groupe français Total qui est associé au groupe multinational argentin Techint dans une centrale thermique au gaz.

Source : *Página 12*

ACCORDS AVEC LA CHINE

Le vice-président chinois, élu en mars dernier, Li Yuanchao a effectué une visite en Argentine, dans le cadre d'une tournée en Amérique latine. Quatre accords de coopération ont été signés, deux portant sur des exportations agricoles argentines en Chine, et deux sur la coopération technique d'universités argentines avec la multinationale chinoise des télécoms Huawei. En outre, a été signé un traité d'extradition entre les deux pays.

Du côté chinois, la visite du vice-président est considérée comme un pas important vers la conclusion d'un accord stratégique entre les deux pays. Du côté argentin, le vice-président Boudou a réaffirmé le souhait que se poursuive le travail commun dans les organismes multilatéraux et le G20 « pour que la nouvelle architecture économique mondiale prête toujours plus d'attention au développement de l'économie réelle et cesse d'être centrée sur le système financier ».

Au cours de la visite du vice-président chinois, a aussi été discuté le projet en cours de négociation entre les Banques centrales des deux pays d'un accord bilatéral d'échange de monnaies, permettant de soutenir les réserves de devises étrangères en cas de stress financier, et d'éviter l'usage du dollar dans les échanges commerciaux bilatéraux en utilisant le yuan et le peso. Un accord de ce type a été en vigueur entre 2009 et 2012, sans avoir été utilisé.

Source : *Página 12*

D'EX DIRIGEANTS DE FORD POURSUIVIS POUR CRIMES DE LÈSE HUMANITÉ

Depuis une décennie, la justice fédérale argentine enquête sur les enlèvements, tortures et homicides commis contre des dizaines de travailleurs de l'usine Ford située dans la grande banlieue de Buenos Aires. Depuis le mois de mars, d'ex dirigeants de l'entreprise sous la dictature ont été cités à comparaître. En effet, s'il était relativement facile de passer en jugement les militaires – dont un général – impliqués, il était beaucoup plus difficile de prouver la complicité des civils et plus particulièrement dans le cas d'une grande entreprise, et surtout d'une multinationale. Ce n'est que le troisième cas de procès contre des civils.

Une juge a mis en accusation l'ancien directeur de l'entreprise, le responsable des relations de travail et le responsable de la sécurité, pour « *leur participation et responsabilité directe, donc pénalement responsables, de 24 cas de privation illégale de liberté, doublement aggravés pour avoir été commis par abus de fonction, avec violence, menaces et tortures* ». La juge estime qu'il est prouvé que les trois dirigeants de l'entreprise ont « *apporté, donné ou offert l'information nécessaire pour que les militaires de la circonscription locale puissent arrêter et détenir illégalement et soumettre à des conditions de vie inhumaines, soumettant chacune des victimes aux coups* ». La juge impute aussi aux accusés « d'avoir donné la permission de monter un centre de détention sur le terrain de sport dans l'enceinte de l'usine ».

Source : *Página 12*

VICTOIRE INDIGENE CONTRE UN PROJET D'UNE TRANSNATIONALE MINIERE

Une cour d'appel de Copiapo dans le Nord du Chili a débouté la Barrick Gold (entreprise canadienne) de

sa demande d'annulation d'une décision de justice gelant son projet d'exploitation du gigantesque gisement aurifère Pascua Lima situé à 4 000 mètres d'altitude à la frontière entre le Chili et l'Argentine. La Cour a ainsi fait droit à la plainte des communautés Diaguita contre la transnationale canadienne qui estimait que seule la Direction de l'environnement (Superintendencia del Medio Ambiente, SMA) avait la faculté de geler ou suspendre un projet pour non-conformité avec les normes environnementales. Le permis de la SMA accordé à la Barrick lui interdisait de toucher ou affecter trois glaciers proches du gisement et que la transnationale envisageait tout simplement de déplacer. Aussi, les communautés Diaguita ont porté plainte contre l'entreprise, l'accusant de ne pas remplir les obligations de préservation contenues dans le permis de la SMA, et dénoncent une « *situation de danger environnemental imminent pesant sur les ressources hydriques de la rivière Estrecho, et sur les glaciers qui alimentent la rivière* ». La rivière est vitale pour la subsistance des populations indigènes, pour leur consommation d'eau, celle de leurs animaux et la petite agriculture. Selon l'avocat des Diaguita, l'entreprise Barrick ne les a jamais consultés sur la viabilité du projet de Pascua Lima.

Source : *El Nuevo Herald*

ARGENTINE/FRANCE/BELGIQUE/ITALIE

PLAINE À L'OMC

Le gouvernement argentin a déposé une plainte à l'OMC contre les gouvernements de quatre pays européens (France, Belgique, Italie, Pologne) pour cause d'utilisation de règles pas très claires visant à freiner les importations de biocombustibles argentins.

A l'origine du contentieux : 90 % des biocombustibles argentins étaient exportés vers l'Union européenne jusqu'à ce qu'en février dernier l'UE accuse l'Argentine de dumping, en particulier sur les normes environnementales, ce dont les producteurs se défendent en affirmant « *remplir toutes les conditions de soutenabilité environnementale* ». Autre reproche : les quatre pays visés par la plainte ont modifié leur législation nationale pour, selon l'Argentine, « *restreindre l'accès des biocombustibles argentins* ». Dans le cas de

la France, est mis en cause un système de quotas réservés aux producteurs français qui empêcherait la venue sur le marché de concurrents étrangers.

L'Union européenne a soixante jours pour répondre aux questions de l'OMC sur les règles qui limitent la concurrence en favorisant les producteurs locaux.

Source : *Página 12*

BOLIVIE

EXPULSION DE L'USAID

Lors de la manifestation du 1^{er} mai, le Président Evo Morales a annoncé la décision d'expulser de Bolivie l'Agence des États-Unis pour l'Aide au Développement (Usaid), accusée depuis longtemps de comploter contre le gouvernement du pays, mais aussi pour cause de déclaration récente du secrétaire d'État John Kerry, se référant à l'Amérique latine comme à l'arrière cour des Etats-Unis. Entre autres accusations contre Usaid, l'attribution d'« aumônes » à des dirigeants d'organisations sociales paysannes et indigènes. « *Nous sommes un petit pays, mais nous méritons d'être respectés. Nous demandons au gouvernement des États Unis de nous respecter. Ils pensent sans doute qu'on peut encore manipuler le peuple bolivien sur le plan politique et économique , mais cela c'est le passé* » a-t-il déclaré.

L'expulsion de Usaid n'est pas le premier incident diplomatique entre les deux pays depuis l'arrivée d'Evo Morales au pouvoir : en 2008, alors que trois départements de l'est du pays s'étaient soulevés contre le gouvernement de Morales, l'ambassadeur américain fut déclaré persona non grata et la DEA, l'agence anti drogues des États-Unis, fut expulsée.

Dernièrement un groupe de travail binational a essayé de faire des propositions pour en finir avec ces frictions diplomatiques qui privent les deux pays d'ambassadeur dans le pays adverse, mais il aurait abouti à une impasse quand furent abordées les questions de production de la feuille de coca et la lutte contre trafic de drogues.

Usaid était présente en Bolivie depuis 1964. Sur le papier, elle mettait en oeuvre des programmes de coopération au développement dans les neuf départements. On sait que en 2010, le budget de Usaid pour les programmes de développement économique et de protection des enfants et adolescents se montait à 250 millions de dollars.

Source : *Página 12*

PROMULGATION DE LA LOI SUR LA RÉÉLECTION

Le 21 mai, le gouvernement du Brésil a promulgué la loi permettant au Président Evo Morales de postuler un troisième mandat pour la période 2015-2020, lors des élections générales de 2014. Auparavant, le congrès et la Cour constitutionnelle avaient donné leur aval.

Evo Morales a été élu pour la première fois en 2005, pour la période 2006-2011, mais il abrégea ce mandat et fut candidat en 2009, pour la période 2010-2015, à la suite de l'approbation de la nouvelle Constitution créant un état plurinational.

Cette décision ne fait pas l'unanimité dans le pays : d'après les sondages, les pour et les contre seraient à égalité.

Source : *La Jornada*

BRESIL/OMC

AZEVEDO ÉLU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OMC

L'élection du diplomate brésilien Roberto Azevedo, au poste de directeur général de l'OMC en remplacement de Pascal Lamy, a été saluée par la Présidente Dilma Rousseff comme s'inscrivant dans l'objectif de favoriser « *un ordre économique mondial plus dynamique et plus juste* ».

Pour le ministre des Affaires étrangères brésilien, l'élection du diplomate et représentant du Brésil auprès de l'OMC depuis six ans, « *reflète un ordre international en pleine transformation, dans lequel les pays émergents montrent leur capacité de direction* », mais aussi à la reconnaissance du rôle du Brésil dans l'arène internationale depuis le gouvernement de Lula à l'OMC. Avec l'apparition du G20, « *cette organisation qui était dominée par l'Union européenne, les Etats-Unis et le Japon, a dû intégrer de manière plus efficace les pays émergents* ».

M. Azevedo a été élu contre un autre latinoaméricain, le mexicain Herminio Blanco.

Source : *La República, Le Monde*

BRESIL

TOTAL ET LA MISE AUX ENCHÈRES DES BLOCS PÉTROLIERS

Le 14 mai, le Brésil a mis aux enchères 289 blocs pétroliers situés dans le nord et le nord-est du pays. Ces enchères ont attiré un nombre record d'entreprises : 64 de 21 pays du monde entier. Les blocs proposés, pour plus de la moitié, sont en mer, dans des eaux plus ou moins profondes. La société pétrolière française Total a acheté des parts dans 10 zones d'exploration en eaux ultra-profondes dans la région du delta de l'Amazone, considérée par les experts comme la « nouvelle frontière » pétrolière brésilienne. Dès la première journée d'enchères, près de la moitié des blocs offerts ont été vendus pour des sommes cinq fois supérieures aux enchères précédentes.

Question majeure : à quels investissements seront consacrés les milliards de reais obtenus ? A l'éducation comme le souhaite une majorité de brésiliens, et comme l'avait promis la Présidente se référant aux gigantesques réserves du bassin présalifère au large de Rio ?

Sources : *Le Monde*, *Les Echos*

MARIAGE POUR TOUS : CONFIRMATION DE LA COUR SUPRÈME ET MANIFESTATIONS ÉVANGÉLISTES

Le mariage pour tous, dit « mariage égalitaire », au Brésil a été définitivement autorisé par le Conseil national de justice (CNJ). Désormais, tous les couples pourront se marier, sans qu'une décision judiciaire puisse l'en empêcher, et les bureaux de l'état civil seront tenus d'enregistrer ces mariages. Le CNJ, sous l'autorité du Président de la Cour Suprême, supervise et régule l'action de la justice dans tout le pays. En ce qui concerne le mariage égalitaire, la décision du CNJ vise à harmoniser la législation au plan national : en effet, en mai 2011, le principe « d'union stable » des couples homosexuels ou lesbiens avait été reconnu par la Cour Suprême au nom de la lutte contre les discriminations, mais dans la moitié des états, les demandes de mariage présentées par des couples homosexuels étaient systématiquement rejetées par la justice. Cela étant, la décision de la CNJ peut être contestée en appel devant la Cour Suprême car le Congrès ne s'est pas prononcé sur les nombreux projets en ce sens présentés depuis plusieurs années.

Les principaux opposants au principe d'une loi sont les églises évangéliques qui ont 80 députés au Congrès. Une dizaine de jours plus tard, ces mêmes églises évangéliques ont organisé, à Rio de Janeiro, une « Marche pour Jésus » qui a réuni quelques 100 000 personnes, et au cours de laquelle ont été affirmés les « *principes en faveur de la liberté d'expression, de liberté religieuse, de la famille traditionnelle et de la vie* » contre « *le péché, la corruption et l'homosexualité* ».

Sources : *Página 12*, *Le Monde*, *Libération*

CONFLIT SUR LE BARRAGE DE BELO MONTE

Le barrage géant de Belo Monte, en construction au cœur de l'Amazonie, suscite une polémique tout aussi énorme que ses coûts humains et environnementaux. En effet, 500 km² de forêt seront inondés et 16 000 personnes, majoritairement des indigènes, seront expulsées.

La Constitution brésilienne prévoit que les peuples indigènes dont les terres sont touchées par des grands travaux publics doivent être consultés, mais la consultation n'a pas eu lieu avant le début des travaux. Et les propositions ultérieures des constructeurs de l'entreprise Norte Energia aux futurs expulsés sont ressenties comme méprisantes par les indigènes : ces communautés, qui vivent de la chasse et de la pêche dans la forêt amazonienne, se voient en effet offrir une petite maison dans une banlieue...

Les tribus du fleuve Xingu sont en colère : elles ont occupé à plusieurs reprises le chantier pour exiger du gouvernement brésilien l'ouverture de la consultation légale et de négociations sur l'avenir de leurs communautés. Ils ont du évacuer le chantier sous la menace de soldats lourdement armés. Ensuite, ils ont occupé le Congrès à Brasilia : sans effet, le gouvernement fédéral fait la sourde oreille.

Les défenseurs de l'environnement, ONG ou institutions officielles, sont eux aussi en colère : en effet, les études d'impact n'ont pas été menées avec sérieux et ne permettent pas de prévoir d'ici trois à cinq ans les conséquences pour les flux hydriques, et en particulier les rapports entre zones asséchées et zones inondées, dans une région où la circulation de l'eau est vitale.

Le barrage de Belo Monte devrait produire 10 % de l'électricité dont aura besoin le Brésil d'ici à 2020.

Source : *RFI*

LES DÉCOUVERTES DE LA « COMMISSION DE LA VÉRITÉ »

La « Commission de la Vérité », créée il y a un an par la Présidente Dilma Rousseff, a dévoilé lors d'une conférence de presse, le 21 mai, une première radiographie de la répression et de la torture sous la dictature qui, au Brésil, a duré de 1964 à 1985.

On y découvre que la torture a été pratiquée dès les débuts de la dictature et, contrairement aux allégations des militaires qui prétendent qu'elle fut un instrument de lutte contre la guérilla, elle est antérieure aux actions de la guérilla, en particulier avec l'installation de centres de tortures dans les universités. Quant à la répression, elle fut organisée au plus haut niveau de l'État.

La Commission, dont les investigations portent aussi sur la coordination de la répression avec les dictatures des pays voisins dans le cadre du plan Condor, a décidé d'exhumer les restes du Président Joao Goulart, renversé en 1964 et décédé en 1976, alors qu'il était exilé en Argentine. La Commission entend déterminer si, comme l'a dénoncé un ex agent des services secrets uruguayens, il a été empoisonné par des agents uruguayens au service du Brésil.

La coordinatrice de la Commission a aussi indiqué que la commission pourrait recommander en 2014, lorsque s'achèveront ses travaux et son mandat, que soit révisée la loi d'amnistie de 1979, qui a empêché de juger et emprisonner les répresseurs.

Sources : *Página 12*, *La Jornada*

CHILI

LA COUR INTERAMÉRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET LES DROITS DES MAPUCHES

Le 29 mai, la CIDH a commencé à examiner les plaintes de huit Mapuches – peuple autochtone du sud du Chili – contre l'État chilien pour utilisation abusive de la législation antiterroriste et pour discrimination. Selon la FIDH qui les représente devant la Cour, « Depuis 2001 où l'État utilise les lois antiterroristes pour poursuivre et condamner des indigènes mapuches, pour la plupart des dirigeants qui promeuvent la récupération de leurs terres ancestrales, personne n'a

reconnu l'existence d'une utilisation indue de cette législation et d'une discrimination à leur encontre. Car ces indigènes ne sont pas des terroristes. Donc le fait d'aller devant des instances interaméricaines, c'est la possibilité d'avoir une reconnaissance des violations des droits de l'homme qu'ils ont subies. » Les huit Mapuches concernés, ont été condamnés en 2002 au terme de la loi édictée en 1984 sous Pinochet et leur procès a été marqué par des irrégularités telles que l'utilisation par l'accusation de témoins protégés, dont n'ont été révélés ni le nom ni le visage.

COLOMBIE

UN PREMIER ACCORD AVEC LES FARCS

Le bilan des six mois de négociations avec l'objectif de recherche d'une issue pacifique à cinq décennies de guerre entre les Farc et le gouvernement de Colombie, est plutôt positif, malgré quelques périodes de tension.

Fin mai, un accord sur le premier point en débat, celui sur la question agraire, a été signé.

D'après les diplomates cubains et norvégiens qui sont garants des débats, « l'accord sur le développement rural a pour objectif de remédier aux conséquences du conflit et de dédommager les victimes de spoliations et de déplacements forcés », il porte sur « l'accès et l'usage de la terre, les terres improductives, la régularisation de la propriété, la délimitation des terres agricoles et la protection des zones de réserve ». Les négociateurs des FARCs estiment que leurs principales revendications avaient été entendues, et particulièrement celles de la création de réserves paysannes autonomes et de répartition des terres inexploitées. L'accord porte aussi sur l'encouragement des activités agro-pastorales, de l'économie solidaire et des coopératives, les crédits le commerce et les programmes alimentaires. Par ailleurs, les négociateurs ont abouti à un consensus sur des programmes de développement social, de santé et d'éducation, ainsi que sur la lutte contre la pauvreté. L'accord est historique, parce que c'est la première fois que le sujet est discuté explicitement lors de négociations avec des guérillas, et plus encore, parce que la question de l'accès à la terre est à l'origine du conflit et de sa prolongation pendant cinq décennies.

Après la question agraire et du développement rural, les négociations doivent aborder l'un des points les plus délicats, celui des garanties judiciaires offertes aux guérilleros pour leur permettre de s'intégrer et participer à la vie politique sans passer par la prison. Le sujet fait l'objet de polémiques dont la presse colombienne se fait l'écho. En réponse, début mai les Farc, ont publié une déclaration dans laquelle, elles se disent « *disposées, pour aller vers la réconciliation, à réviser, les erreurs commises pendant le conflit qui a éclaté en 1964 et au cours des actions de résistance armée auxquelles elles ont été obligées par la terreur exercée par les élites au pouvoir* », mais elles avertissent aussi que « *ni le gouvernement ni les tribunaux n'ont l'autorité morale pour les juger* ». En d'autres termes la question du mea culpa et du pardon pour la violence armée se doit d'être réciproque.

Sources : *Le Monde, BBC Mundo, La Jornada*

CUBA

ELIZARDO SÁNCHEZ REÇU À PARIS

Elizardo Sánchez, porte parole de la Commission cubaine des droits de l'Homme et de réconciliation nationale (CCDHRN), en visite en France à l'invitation de la FIDH dont son organisation est membre, a été reçu à Paris par la Commission nationale consultative des Droits de l'Homme (CNCDH), le 17 mai.

Selon le communiqué de la CNCDH « *ancien prisonnier politique, défenseur des droits de l'Homme, M. Elizardo Sánchez a créé en 1987 la Commission cubaine de droits de l'Homme et de réconciliation nationale qu'il coordonne actuellement. En 1996, il a été lauréat du Prix des droits de l'Homme de la République française. C'est la première fois depuis onze ans qu'il parvient à sortir du territoire cubain.*

Elizardo Sánchez a en effet pu obtenir un passeport et voyager à l'étranger au terme de la nouvelle législation sur les migrations entrée en vigueur en janvier, comme d'autres dissidents connus.

D'après le blog de Paulo Paranagua : « *A Madrid, à Genève, à Bruxelles et à Paris, où il a été reçu au quai d'Orsay, vendredi 17 mai, Elizardo Sánchez tient le même discours : que les pactes des Nations unies sur les droits individuels et collectifs signés par Cuba il y a cinq ans soient ratifiés et respectés, que cesse*

la répression et que soient autorisés à visiter l'île les experts de la Croix Rouge internationale, de l'ONU et des organisations comme la FIDH, Amnesty international ou Human rights watch. »

Sources : *La República, Le Monde*

ESPACIO LAICAL POLÉMIQUE AVEC LES DISSIDENTS

La revue *Espacio Laical* du Conseil des Laïcs de l'Archevêché de La Havane a suscité la polémique en s'exprimant négativement à l'égard des déclarations de plusieurs dissidents en tournée à l'étranger et ayant appelé les gouvernements étrangers – et particulièrement celui des États-Unis – à maintenir les sanctions économiques contre Cuba dans le but déclaré d'accélérer les changements démocratiques et garantir les libertés individuelles.

L'éditorial de la revue, intitulé « *Des chemins qui bifurquent* », ne mâche pas les mots : « *certaines personnes, cubaines et étrangères, persistent à demander à d'importants centres de pouvoir du monde de déstabiliser le gouvernement cubain, de prendre des mesures susceptibles de porter atteinte au peuple de l'île et d'imposer au pays un modèle social et économique qui a démontré ses lumières mais aussi de grandes ombres, sans chercher à discerner ni chercher un consensus sur la manière d'atténuer ces dernières. Cuba doit beaucoup changer, mais les protagonistes de ces changements ne peuvent être les centres de pouvoir de certains pays forts et influents. Cuba doit beaucoup changer mais tout indique que les cubains en général ne souhaitent pas un changement du style de celui intervenu dans de nombreux pays d'Europe de l'est. L'immense majorité des cubains ne souhaite pas que le pays prenne le chemin de cette partie du monde, ni que nos changements se réalisent selon les méthodes qui y ont été appliquées. Que des personnes et des institutions d'autres pays se préoccupent de la crise dont nous souffrons, fassent des critiques qu'elles estiment pertinentes et nous offrent des conseils sur la manière dont devrait être conduite la nation pour atteindre un plus grand développement social, économique et politique, mérite certainement notre gratitude. Mais la majorité des patriotes cubains qui abondent dans une bonne partie de la diversité politique actuelle, souhaitent qu'elles le fassent en amis qui nous accompagnent mais ni en juges qui nous condamnent ni en conspirateurs disposés à nous entraîner vers*

des destins incertains qui n'émanent pas de la volonté expresse du peuple. »

Parmi les destinataires de cette admonestation figurent la blogueuse Yoany Sánchez, le directeur de Estado de SATS, Antonio Rodiles, et la porte parole des Dames en blanc Berta Soler, qui se sont prononcés publiquement aux États-Unis pour le maintien de l'embargo, et plus marginalement le responsable de la Commission des droits de l'Homme.

La position de l'Église catholique n'est pas nouvelle, elle est antérieure au rapprochement avec le gouvernement et relève du refus de mesures dont les conséquences sociales sont dramatiques pour le peuple cubain ; ce faisant, l'Église catholique cubaine se place dans la lignée patriotique. L'environnement de la visite du pape Benoit XVI avait donné la mesure de la perte de confiance de l'Église dans l'opposition, mais aussi de sa volonté de préserver les espaces de confiance dans le dialogue avec le gouvernement qui lui ont permis d'obtenir la libération de prisonniers politiques, mais aussi une grande liberté de culte et d'expression. Le cardinal Ortega entend bien conserver le rôle d'interlocuteur privilégié de Raul Castro. De là, la critique sèche du discours des dissidents, mais aussi la proposition formulée à travers « Espacio Laical », « d'élargir l'ouverture entre cubains patriotes de pensée différente » pour éviter que « d'autres réussissent à imposer un nouveau modèle qui réponde à des intérêts limités ou même prennent le pays en otage ». La revue de l'Église croit possible que « tous ensemble, et avec une active participation du peuple, nous puissions peaufiner le modèle social actuel pour l'adapter aux demandes de la nation et en faire le produit réel de la volonté générale ».

Sources : Espacio Laical, BBC Mundo, El Nuevo Herald

CUBA/USA

UNE LOI DE FLORIDE ANNULÉE

Les parlementaires de l'État de Floride avaient voté en 2012 une loi interdisant aux collectivités territoriales et à l'État de Floride de contracter des entreprises ayant des relations commerciales avec Cuba. Une filiale américaine de l'entreprise brésilienne Odebrecht était visée par ce texte de loi, parce qu'une autre filiale de la maison mère investit dans la construction du port de Mariel à Cuba. Odebrecht USA a fait appel devant une cour fédérale et celle-ci lui a donné

raison : les lois adoptées par les États ne peuvent interférer avec les facultés du gouvernement fédéral en matière de politique extérieure. La loi de Floride ne pourra donc pas être appliquée. Dans le cas contraire, quelques 283 entreprises auraient pu en être affectées dans les secteurs du pétrole, de la pharmacie, de la banque ou de l'aviation civile. Ce danger avait ému les partenaires commerciaux étrangers des entreprises de Floride, de nombreux pays s'en étaient alarmés publiquement, y compris lors d'une réunion de l'OMC, ce que les magistrats de la Cour d'appel ont pris en considération dans leur décision motivée.

Source : El Nuevo Herald

GUATEMALA

PROCÈS RIOS MONTT (SUITE)

A l'issue d'une nouvelle manœuvre procédurière des défenseurs de l'ancien dictateur Efraín Ríos Montt, la Cour constitutionnelle du Guatemala a annulé le 20 mai, une partie du débat dans son procès. Il avait été condamné le 10 mai 2013 par un tribunal guatémaltèque à 80 ans de prison pour génocide et crimes de guerre, et plus précisément pour le massacre de plus de 1700 indigènes Ixil sous son gouvernement entre 1982 et 1983.

Les communautés indigènes ainsi que les défenseurs des droits de l'Homme ont été particulièrement choqués par cette décision. Pour les représentants du peuple Ixil, l'annulation du procès est « indigne et est la preuve du racisme à l'égard des peuples indigènes du Guatemala ». Un dirigeant maya – prêtre de son état – a dénoncé « la séquestration de la justice par le pouvoir économique, politique et militaire ».

Dans tous les cas, la décision de la Cour Constitutionnelle ne signifie pas la fin de la bataille légale, mais elle délégitime l'État guatémaltèque aux yeux d'une bonne partie de la population du pays et de la communauté internationale.

Sources : BBC Mundo, La Jornada, Proceso, Amnesty International

EXTRADITION DE L'EX PRÉSIDENT PORTILLO AUX ETATS-UNIS

Alfonso Portillo, président du Guatemala entre 2000 et 2004, a été extradé le 24 mai aux États-Unis, accusé de délit de conspiration pour blanchiment d'argent d'un montant de 70 millions de dollars, une somme considérable pour le Guatemala. La décision d'extradition, prise par le président en exercice, avait été approuvée par la Cour constitutionnelle.

Un tribunal fédéral de New York l'accuse depuis 2010, selon Radio France Internationale, d'avoir détourné ces fonds publics pendant sa présidence et d'avoir déposé cette somme, sous les noms de son ex-épouse et de sa fille, dans des banques américaines et européennes, dont une française. A la fin de son mandat, déjà soupçonné de détournement, il s'était enfui au Mexique, mais, en 2008, le gouvernement de Felipe Calderón l'extrada au Guatemala.

Alfonso Portillo est le premier gouvernant guatémaltèque à avoir été jugé pour corruption.

A noter encore : Alfonso Portillo s'était fait élire à la présidence après avoir conclu un accord politique avec le général Ríos Montt. Son extradition, concomitante à l'annulation de la condamnation à 80 années de prison du même Ríos Montt, ne semble pas tout à fait fortuite : en effet, elle a valu au président actuel, Otto Pérez Molina, les félicitations du Département d'État pour son engagement à renforcer l'Etat de droit. Ce faisant, Otto Pérez Molina voit ainsi s'éloigner les interrogations sur le rôle qu'il a joué dans les faits reprochés à Ríos Montt.

Source : *La Jornada, RFI*

HONDURAS

LES MARAS ANNONCENT LA FIN DE LA VIOLENCE

Des représentants des deux gangs les plus forts et les plus violents du pays – Mara Salvatrucha et Mara Barrio 18, nés à Los Angeles puis expulsés vers l'Amérique centrale sous le mandat de Georges Bush père – mais présents dans les pays voisins, ont déclaré depuis deux prisons de San Pedro Sula, demander pardon à la société pour les crimes commis ces dernières années

et se sont engagés à « arrêter la violence ». Ces déclarations ont été prononcées en présence de l'évêque catholique de San Pedro Sula et le représentant de l'Organisation des Etats américains qui ont accompagné la négociation entre les deux gangs. Le président du Honduras, ainsi que le Conseil hondurien de l'entreprise privée, ont déclaré soutenir les efforts visant à obtenir une trêve entre les deux gangs, avec l'espérance que ces engagements débouchent sur une trêve officielle, similaire à celle intervenue au Salvador en 2012 entre ces mêmes gangs et qui a permis une diminution de 59 % du nombre d'homicides.

Ces processus de pacification font cependant l'objet de critiques. En effet, les familles de victimes estiment que les gouvernements cèdent aux pressions des dirigeants de ces bandes qui veulent obtenir de meilleures conditions d'emprisonnement et des peines de prison moins sévères, et que ces accords sont une forme d'amnistie qui ne dit pas son nom. Ils s'interrogent aussi sur la légitimité de telles négociations avec des groupes criminels, d'autant que si les gouvernements approuvent et facilitent les accords, on ne connaît ni la nature ni la portée des engagements de réinsertion sociale de milliers de jeunes de ces gangs de rue.

Source : *BBC Mundo*

MEXIQUE

ECONOMIE

LES ENVOIS D'ARGENT DES IMMIGRÉS EN BAISSE

Début mai, ont été publiées des statistiques sur les envois d'argent des migrants mexicains à l'étranger – c'est à dire essentiellement aux États-Unis – montrant que, au premier trimestre 2013, ces envois d'argent avaient baissé de 10 % par rapport à 2012, tant en nombre d'envois qu'en terme de montants. Parmi les raisons invoquées, figurent le cours du change du dollar au peso, l'affaiblissement de l'emploi des migrants aux États-Unis.

Source : *La Jornada*

CHUTE DES IED

Un rapport de la Commission économique des Nations unies pour l'Amérique latine (Cepal) publié mi mai indique que les investissements étrangers directs (IED) au Mexique ont chuté de 35 % en 2012 pour atteindre leur niveau le plus bas depuis 1999, contrairement au Brésil, au Chili et au Pérou où les investisseurs continuent d'investir massivement. Le Mexique paye ainsi sa dépendance des États-Unis, mais aussi le contre-coups des déboires des banques espagnoles. Toutefois, les États-Unis et l'Union européenne restent les principaux investisseurs, mais on constate toutefois une croissance des investissements d'entreprises transnationales latino-américaines.

Source : La Jornada

LES CONSEILS DE L'OCDE POUR AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

Dans son évaluation périodique du Mexique publiée mi-mai, l'OCDE a estimé que sa performance économique au cours de la décennie passée a été médiocre et de proposer pour renverser la tendance de procéder à des grandes réformes structurelles, dont les plus marquantes – et les plus controversées – sont l'ouverture du capital de l'entreprise d'État des pétroles, Pemex, au capital privé et l'application de la TVA à tous les produits de consommation qui en sont aujourd'hui exemptés.

Le faible rendement de l'impôt en général, sur le revenu et sur les sociétés, et la faiblesse des taux de TVA appliqués sur certains produits ont inspiré le conseil de généralisation de la TVA, même si les experts économiques de l'OCDE reconnaissent que la TVA appliquée à tous les produits alimentaires, aux médicaments, aux livres et aux services médicaux et éducatifs, auraient un impact important sur les plus pauvres. Ces mêmes experts estiment que pour l'instant le taux zéro qui leur est appliqué favorise les plus riches et donc que des aides directes aux plus pauvres seraient plus efficaces en terme de transferts sociaux. Ils suggèrent aussi que les réformes fiscales pourraient commencer par l'élimination des « lacunes », par exemple l'absence de taxes d'importation pour les maquilas.

En ce qui concerne Pemex qui a subi d'importants changements en 2008 en terme de gouvernance d'entreprise en devenant largement autonome, l'OCDE

recommande au gouvernement d'aller beaucoup plus loin et de transformer le statut de l'entreprise en amendant la Constitution pour l'ouvrir au secteur privé, gage d'une plus grande efficacité...

Source : La Jornada

CONCENTRATION BANCAIRE, CRÉDIT ET ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Le 8 mai dernier, le Président Peña Nieto a soumis à la Chambre des députés une proposition de réforme du système financier visant à augmenter la concurrence entre institutions pour augmenter l'offre de crédit et réduire le coût de son financement en particulier pour les petites et moyennes entreprises.

Cette proposition répond à une étude de l'OCDE selon laquelle le processus de concentration dans le système bancaire mexicain intervient alors que les institutions bancaires sont solides, rentables pour leurs actionnaires, bien capitalisées et fournies en liquidités. Un groupe réduit d'institutions bancaires concentre toute l'activité bancaire, ce qui, selon l'OCDE, représente un obstacle à la concurrence et explique la faible participation du crédit à l'activité économique. C'est ainsi que les crédits des banques au secteur privé ne représentent que 19 % du PIB du Mexique, contre 52 % pour le Brésil et 70 % pour le Chili, selon des données de l'OCDE qui indiquent aussi que 7 des 43 banques qui opèrent au Mexique contrôlent 80 % du total des actifs bancaires.

Le projet gouvernemental vise à modifier le cadre légal pour réduire le coût du crédit, diminuer les prix des services financiers et améliorer le traitement des crédits non remboursés. Il estime, comme l'OCDE, que les difficultés de financement des activités productives accentuent l'informalité et même, empêchent de s'y attaquer.

Source : la Jornada

AUGMENTATION DU CHÔMAGE DES JEUNES

Sous le gouvernement de Felipe Calderón, selon le rapport de l'Organisation internationale du travail « Tendances mondiales de l'emploi des jeunes en 2013 : une génération en danger », le chômage a atteint 44,7 % des jeunes mexicains.

31 MILLIONS DE TRAVAILLEURS EN DEHORS DES SYSTÈMES DE RETRAITE

C'est la Commission nationale du système d'épargne pour la retraite qui l'affirme. Il s'agit de travailleurs indépendants ou qui sont dans le secteur informel de l'économie. La Commission suggère une réforme du système de pensions avec une diminution de la part des pensions du système par répartition et une augmentation des systèmes d'épargne salariale.

Source : *La Jornada*

ÉCART ENTRE RICHES ET PAUVRES

Selon l'OCDE, sur les 33 pays membres, le Mexique est celui qui connaît le plus grand écart entre riches et pauvres : en 2010 – dernières statistiques connues – les revenus des dix pour cent les plus riches étaient 28,5 fois supérieurs à ceux des dix pour cent les plus pauvres.

Source *La Jornada*

VIOLENCE ET IMPUNITÉ

LE RAPPORT 2013 D'AMNESTY INTERNATIONAL

Il dénonce la poursuite au cours de la dernière année du mandat présidentiel de Felipe Calderón, des disparitions forcées, exécutions extrajudiciaires, usage excessif de la force, torture et violence contre les plus vulnérables, sans que les autorités du pays admettent la gravité de la situation, ni même l'absence de crédibilité des enquêtes officielles, dans un climat d'impunité généralisée. Le bilan du mandat : 60 000 victimes d'homicide et 150 000 personnes déplacées de force dans le cadre de la « guerre » contre le crime organisé.

Le rapport d'Amnesty indique que les autorités judiciaires mexicaines ont continué à recourir de manière généralisée à des détentions arbitraires, à la torture et aux mauvais traitements pour obtenir des aveux lors des interrogatoires et obliger les détenus à s'accuser de délits qu'ils n'avaient pas commis.

En ce qui concerne les disparitions forcées, il est rappelé qu'un rapport du procureur général de la République comporte 25 000 noms de personnes disparues ou « introuvables », pendant le gouvernement de Felipe Calderón.

LE SYSTÈME DE TÉMOINS PROTÉGÉS, FACTEUR D'IMPUNITÉ ET DE CORRUPTION

L'Institut fédéral d'accès à l'information a rendu publiques les informations fournies par le procureur général de la République sur le système de « témoins collaborateurs », utilisé sous les deux présidences précédentes, pour monter des mises en accusation de hauts fonctionnaires, de politiques d'opposition et de présumés délinquants. Dans la majorité des cas, les faits imputés sur la base des déclarations des témoins protégés ont été démontés et dénoncés par les tribunaux, se révélant être le résultat d'intrigues sordides dans les couloirs du pouvoir, comme l'ont montré les cas du général Dauahare ou de l'ancien procureur Rodríguez Mandujano.

Les dits témoins protégés sont des délinquants qui décident de coopérer avec le ministère public en échange d'impunité, de protection ou d'argent ou les trois à la fois. Le recrutement et le paiement de délateurs est un usage policier importé des États-Unis. Il est symptomatique de l'incapacité de la police de faire un travail d'enquête scientifique, de recouvrement des informations, permettant de justifier les mises en accusation.

Source : *La Jornada*

PARENTS ET FAMILLES DE DISPARUS EN GRÈVE DE LA FAIM

Le 9 mai, 12 pères et mères de disparus ont commencé une grève de la faim devant le siège du procureur général de la République. Ils demandaient une rencontre avec le président de la République pour savoir pourquoi les enquêtes sur les disparitions n'avancent pas.

Le lendemain – jour de la fête des mères au Mexique – des dizaines de familles de disparus ont participé à une Marche de la dignité nationale pour exiger du gouvernement qu'il honore l'engagement pris au début de son mandat, de rechercher les personnes victimes de ce délit. Les organisatrices de la manifestation, soutenues par l'évêque Raul Vera, ont souligné la nécessité de faire prendre conscience du problème des disparitions forcées.

Une semaine plus tard, après négociation avec les grévistes de la faim, le ministre de l'Intérieur et le Procureur général de la République ont annoncé la création d'un service fédéral spécial d'enquête sur les disparitions. Selon les chiffres rendus publics par ces deux institutions, il existe une liste de plus de 25 000 cas de disparitions.

Source : *La Jornada*

REFORMES DE LA JUSTICE

PERCEPTIONS

Un sondage réalisé par le gouvernement pour préparer le Plan national de développement, montre, en matière de justice, que les sondés estiment que les principaux problèmes de la justice mexicaine sont : elle permet l'impunité, les procès sont lents et peu transparents, les délits ne sont pas dénoncés, la législation pénale est différente selon les Etats de la fédération.

RÉDUCTION DE L'ARRAIGO

Début mai, le Parlement a approuvé, en réformant un article constitutionnel, la réduction de la durée de l'arraigo – une assignation à résidence préventive, antérieure à toute procédure judiciaire – de 80 à 40 jours. Les pénalistes mexicains demandent depuis longtemps la suppression de l'arraigo comme forme de détention arbitraire. Et les Nations unies leur avaient donné raison l'an dernier en demandant son élimination.

Source : La Jornada

LA LOI DE PROTECTION DES PERSONNES (Ley de Amparo)

Elle a été modifiée et permet aujourd'hui des procès publics et contradictoires. C'est le premier effet positif de l'arrêt Cassez de la Cour suprême. Toutefois, la mise en œuvre de ce changement pose des problèmes susceptibles d'en retarder l'application, au préjudice des justiciables. En effet, les salles des tribunaux ne peuvent recevoir plus de cinq ou six personnes, et les juges ne sont pas formés à cet effet.

Source : La Jornada

VERS UN CODE DE PROCÉDURE PÉNALE UNIQUE

Le Sénat mexicain a décidé d'harmoniser les procédures pénales et d'élaborer un code unique pour l'ensemble du pays. Ce texte devrait voir le jour d'ici le mois d'août et une fois adopté par le Parlement fédéral il sera transmis aux organes législatifs des Etats pour transcription et mise en œuvre.

Source : La Jornada

PARAGUAY

LE MEXIQUE DU BRÉSIL

De plus en plus d'entreprises brésiliennes se délocalisent au Paraguay. Le phénomène commence à générer une polémique des deux côtés de la frontière, où on parle de version sud américaine du processus de « maquila » à la frontière nord du Mexique.

Une loi de 2001 permet l'installation de maquilas. Ce sont des filiales d'entreprises étrangères qui produisent pour l'exportation et ne paient au Paraguay qu'une taxe de 1 % de la valeur ajoutée du produit. L'avantage pour les industriels brésiliens ne réside pas seulement dans le régimes des maquilas, mais aussi dans le faible coût de l'énergie et de la main d'œuvre, ainsi qu'une législation du travail plus flexible. On calcule que les coûts de production au Paraguay sont inférieurs à ceux du Brésil et que la productivité y est supérieure. Les syndicats brésiliens font remarquer que les travailleurs paraguayens ont une durée du travail supérieure et que, si ce n'est pas de l'esclavage, c'est une sur-exploitation de cette main d'œuvre.

Au cours des deux dernières années, 32 firmes brésiliennes ont décidé de s'installer au Paraguay, et pas seulement avec le statut fiscal avantageux de maquila. Pour la seule année 2010, 10 nouvelles entreprises délocalisées se sont installées pour produire des chaussures à des pièces détachées pour l'industrie automobile.

Source : BBC Mundo

URUGUAY/CHINE

VOYAGE OFFICIEL DE MUJICA

Du 24 au 27 mai, le président Mujica a effectué une visite d'État en Chine, accompagné d'industriels et autres représentants de la vie économique.

La visite marque le vingt-cinquième anniversaire du rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays et répond à la visite officielle en Uruguay en 2012 de Wen Jiabao alors premier ministre.

A l'issue de la visite, les deux chefs d'État ont signé sept accords, dont un accord de coopération économique portant sur les cinq prochaines années, mais aussi dans le domaine de l'éducation, des communications, de la surveillance bancaire, des mines.

Des firmes chinoises ont manifesté leur intérêt pour investir en Uruguay dans le domaine textile, mais aussi de la pêche, et de l'automobile, de la pièce détachée au montage. Les Uruguayens ont réaffirmé leur intérêt pour des coopérations et investissements chinois permettant de donner de la valeur ajoutée à deux produits uruguayens majeurs, le soja et le textile, comme c'est déjà le cas pour la pâte à papier.

Les deux protocoles d'accord les plus importants concernent le port en eau profonde dont l'Uruguay rêve depuis longtemps – faute de capacité d'investissement – et la relance et la modernisation des lignes de chemin de fer. Ces grands projets d'infrastructure sont essentiels pour les projets de développement de l'Uruguay. Les deux pays ont aussi convenu d'élaborer un plan quinquennal pour le développement du commerce bilatéral. Ils ont aussi acté de travailler ensemble sur des software et la logistique.

La Chine est actuellement le second partenaire commercial de l'Uruguay et le premier acheteur de la laine, de la viande, des peaux, du soja et de la pâte à papier produits en Uruguay.

Par ailleurs, Mujica, président temporaire du Mercosur, a proposé un renouveau du dialogue politique entre l'intégration sud-américaine et la Chine, et concrètement le redimensionnement des relations, en clair plus d'investissements et participations chinoises « de manière à ce que ces derniers soient un élément d'articulation des processus d'intégration ». L'Uruguay joue un rôle stratégique important d'intermédiaire avec les autres pays du Mercosur et présente le grand avantage pour la Chine d'avoir mis peu d'obstacles au commerce. L'Uruguay souhaite que le Mercosur, en tant que tel, se dirige vers la conclusion d'un accord stratégique de coopération économique avec la Chine pour les cinq prochaines années.

Source : site de la Présidence de la République de l'Uruguay

URUGUAY/FRANCE

COLLOQUE AU SÉNAT SUR LE « DROIT DE SAVOIR »

Le 21 mai, a eu lieu au Sénat un colloque sur le « droit de savoir », ce qu'il est advenu des disparus pendant la dictature en Uruguay, entre 1973 et 1985. Organisé par l'association franco-uruguayenne « Dónde están ? », ce colloque s'inscrit dans un contexte particulier : en février dernier, la Cour suprême de l'Uruguay a passé outre une décision de la Cour interaméricaine des droits de l'Homme (CIDH) portant sur la qualification de crimes contre l'humanité des délits commis sous la dictature, les rendant prescriptibles. Et donc, ordonnant la fin des poursuites contre leurs auteurs.

Louis Joinet, qui fut l'artisan de la Convention internationale sur les disparitions forcées, « *le défi de ce qui est en jeu à Montevideo dépasse les frontières de l'Uruguay et concerne la communauté internationale dans son ensemble* »... en effet « *refuser l'impréscriptibilité de ces crimes contre l'humanité* » constitue « *un grave précédent dont pourraient s'inspirer les Etats déprédateurs qui espèrent tourner la page* ».

Des parlementaires, des magistrats, des juristes, des organisations humanitaires, des victimes venus de l'Uruguay ont pris part à la réflexion sur les voies de la lutte contre l'impunité accordée en 1986 par la Loi de caducité de la prévention punitive de l'État, confirmée par plébiscite en 1989.

Macarena Gelman, bébé volé, fille de disparus et petite fille du poète Juan Gelman qui a réussi à la retrouver après une longue quête, a déclaré qu'il est nécessaire que « *l'État uruguayen permette que les procès aient lieu* », que l'on sache « *quels sont les coupables de ces faits et qu'il y ait des condamnations, car ce sont des crimes contre l'humanité qui ne concernent pas seulement des individus mais toute la société* ».

La nécessité d'une politique d'État en matière de droits de l'Homme a été soulignée par de nombreux participants qui ont comparé la situation en Uruguay à celle du pays voisin, l'Argentine. En effet, en Uruguay, il n'y a ni recherche systématique des disparus, ni volonté de juger les criminels en faisant des recherches dans les archives de l'État, car le pouvoir politique n'a pas exercé son autorité pour obliger les forces armées à donner toutes les informations dont elles disposent.

Était aussi présente pour témoigner, la juge Mota qui avait condamné l'ex-président Bordaberry et a été écartée, en février dernier, d'une cinquantaine de dossiers de violations des droits humains sous la dictature en Uruguay par une décision de transfert d'une juridiction pénale à une juridiction civile prise par la Cour suprême.

Enfin, l'attitude de cette même Cour suprême a été condamnée comme une aberration juridique : en effet, elle prétend que les décisions de la Cour interaméricaine des droits de l'Homme ne s'imposent pas et que les traités et conventions internationales signés par l'Uruguay ne peuvent être transposés en droit national.

Sources : *Mediapart, Le Monde*

URUGUAY

VERS UN RÉFÉRENDUM SUR L'ABROGATION DE LA LOI SUR L'AVORTEMENT ?

La Cour Électorale ayant validé les signatures au bas d'une pétition réclamant un référendum d'initiative populaire pour abroger la loi d'interruption volontaire de grossesse, les électeurs uruguayens seront appelés aux urnes le 23 juin pour se prononcer sur l'opportunité ou non d'un référendum.

Le vote n'est pas obligatoire dans ce cas mais si au moins 25 % des électeurs inscrits votent, la Cour électorale aura l'obligation d'organiser le référendum.

La Loi sur l'IVG, votée en octobre de l'année dernière avec une majorité d'une seule voix au Sénat et promulguée par le Président Mujica, a été aussitôt contestée par les opposants politiques, mais aussi par l'Église catholique, et des juridictions départementales se sont ingénierées à mettre des entraves juridiques à l'application de la loi.

L'éventualité du référendum est problématique pour le Front large au pouvoir car l'ex-Président Tabaré Vásquez, qui avait opposé son veto à l'approbation de la loi sous son mandat, est le candidat le plus probable du Front large pour les prochaines élections présidentielles. Les promoteurs du référendum d'abrogation de la loi espèrent pouvoir compter sur une prise de position de Tabaré Vasquez.

Source : *La República*

PROJET DE LOI INTERDISANT L'ACHAT DE TERRES PAR DES ÉTRANGERS

Le gouvernement va présenter au Parlement deux projets de loi sur les achats de terre et la propriété terrienne. Dans le premier sera interdit l'achat de terres par des étrangers et la seconde verra la création d'un fonds pour le rachat de propriétés rurales auquel contribueront les fonds de pension uruguayens (Afap). En effet, depuis quelques années, des fonds d'investissement étrangers se sont spécialisés dans l'achat de terres agricoles : par exemple, un fonds français – Pergam Finances – a acheté entre 2006 et 2010, 35 000 hectares, via un fonds d'investissement uruguayen.

Source : *La República*

PROJET DE LOI SUR BLANCHIMENT

Les déclarations d'un journaliste argentin dénonçant l'évasion fiscale pratiquée par des entrepreneurs de son pays, amis de l'ex président Kirchner de surcroit, en direction des banques suisses après un passage par les banques uruguayennes, ont suscité un énorme scandale et des frictions entre les deux pays.

Le gouvernement de l'Uruguay, tout en niant toute implication dans une filière d'évasion fiscale, indique que les normes légales existantes et le système de contrôle uruguayen est du niveau des normes internationales. Toutefois, il a formé une commission, chargée d'enquêter, et aussi de préparer un texte législatif qui remettrait de l'ordre dans le millefeuille de lois traitant du blanchiment et autres délits du même ordre, et au besoin une simplification et actualisation de ces normes. Elle est composée de représentants de l'administration chargée de la lutte contre le blanchiment, de la Banque centrale et de la principale banque uruguayenne, de magistrats de la Cour suprême, de juges et procureurs spécialisés dans le crime organisé, de la Présidence et d'élus.

Source : *La República*

VENEZUELA

LA SPIRALE INFLATIONNISTE ET LES PÉNURIES DE PRODUITS ALIMENTAIRES

Les prix à la consommation ont augmenté de 4,3 % au seul mois d'avril, pour un taux annuel de 29,4 %, et particulièrement les prix des produits alimentaires, et les pénuries des produits de première nécessité tels que le lait, l'huile, le sucre, la farine de maïs pour fabriquer les arepas (des crêpes épaisses faisant office de pain dans les milieux populaires) alimentent la spirale inflationniste. La dévaluation de février dernier est aussi à prendre en compte.

Comme les pénuries deviennent critiques, le gouvernement s'est vu obligé d'importer 700 000 tonnes de produits alimentaires des pays du Mercosur pour parer au plus pressé, mais surtout de négocier avec la plus grosse entreprise de l'industrie agro-alimentaire vénézuélienne, Empresas Polar, qui contrôle à elle seule 48 % de la capacité installée de production de farine.

Sources : Venezuelanalysis.com, BBC Mundo, RFI, La Jornada

L'ARMÉE AU SECOURS DE LA POLICE

Mi mai, le gouvernement a annoncé la mise en œuvre d'un plan à court terme baptisé « Patrie sûre », par lequel des membres des Forces armées boliviennes patrouilleront avec la police dans les zones les plus touchées par la criminalité. Cette offensive contre le crime a d'abord été déployée dans quatre zones de Caracas, puis dans les Etats de Lara, Zulia et Carabobo. Elle intègre 10 000 soldats, 9 000 policiers et 1 500 membres de la Garde populaire.

La question de l'insécurité est perçue depuis long-temps comme un des problèmes les plus aigus et urgents du pays. Elle a occupé une place centrale, avec celle de l'inflation et des pénuries, dans la campagne électorale d'avril dernier.

Source : Venezuelanalysis. com

